

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

60 N° 2 1933

La date de la mort du Christ

Jean LEVIE (s.j.)

p. 141 - 147

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-date-de-la-mort-du-christ-3477>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La date de la mort du Christ

Pour « appeler sur l'œuvre ineffable de la Rédemption les réflexions de tous les rachetés » S. S. Pie XI a décidé de faire de l'année 1933 une année sainte, qui s'étendra du 2 avril 1933, dimanche de la Passion, jusqu'au 2 avril 1934, second jour de Pâques. Elle aura pour but de célébrer le centenaire du mystère principal du Christianisme : la passion et la mort de Jésus-Christ.

En fixant cette date, le Saint-Père rappelle lui-même que les historiens ne parviennent pas encore à déterminer avec certitude l'année précise de la mort du Sauveur : plusieurs dates sont proposées, spécialement 30 et 33. Mais cette obscurité, juge le pape, ne doit pas empêcher la célébration du centenaire le plus important de l'histoire humaine; l'année 33 a pour elle l'avantage d'être celle que spontanément « l'opinion commune des simples fidèles retient et signale comme l'année centenaire », et d'autre part elle reste, en ce moment, la seule qui puisse être célébrée, l'année 30 étant passée et l'année 34 ne gardant qu'une très faible probabilité. Aucun centenaire « n'est plus grandiose que celui-là et ne rappelle aux fidèles des bienfaits plus grands ».

Nous voudrions dans cette note résumer brièvement, à l'intention de nos lecteurs, le problème de chronologie auquel le Saint-Père fait allusion et qui est « classique » en exégèse. La date de la mort de Notre-Seigneur dépendant étroitement des autres dates de sa vie, nous étendrons notre étude à toute la chronologie de la vie de Jésus, mais aussi succinctement que possible et en nous bornant à l'essentiel.

1. Ère chrétienne et date de la Nativité.

Ce n'est que bien tard que s'implanta dans le monde chrétien la coutume de fixer les années relativement à la date de la naissance de Jésus. Notre chronologie a été établie par les calculs du moine Denys le Petit (vi^e siècle), qui choisit pour la naissance de Jésus le 25 décembre de l'an 753 de Rome et fit ainsi coïncider l'an 1^{er} de l'ère chrétienne avec l'année 754. Cette manière de compter, utilisée assez tôt par les annalistes et dans la vie privée, ne fut adoptée officiellement qu'après

plusieurs siècles (p. ex. à la cour pontificale au ^x^e siècle) et ne devint universelle qu'après l'an mille.

Le point de départ des calculs de Denys le Petit est inexact de quelques années. En effet, nous savons par l'évangile de saint Matthieu (II, 1, 16, 19; cfr aussi *Luc* I, 5 dans le même sens) que Jésus est né, a été adoré par les bergers et les mages, a été transporté en Égypte du vivant d'Hérode le Grand et que c'est durant le séjour en Égypte qu'Hérode mourut (*Mt.* II, 19, 21). Or, Hérode le Grand — la chose est maintenant certaine (1) — est mort durant les jours qui précédèrent la Pâque de l'an 4 *avant* l'ère chrétienne (750 de Rome), entre le 1^{er} et le 14 Nisan, donc fin mars ou début d'avril. Si on fait le total des 40 jours qui vont de la nativité à la présentation au temple (*Luc* II, 22 suiv.), du temps requis pour le retour à Bethléem où eut lieu l'adoration des Mages (*Mt.* II, 1 suiv.), pour la fuite et le séjour en Égypte (*Mt.* II, 13, 19), il semble nécessaire de compter au minimum 4 ou 5 mois entre la naissance de Jésus et la mort d'Hérode le Grand, et probablement davantage si l'on tient compte de l'âge maximum des « saints innocents » mis à mort, âge calculé par Hérode d'après les indications des Mages (*Mt.* II, 16), et de la durée de la dernière maladie d'Hérode (Josèphe, *Ant.* XVII, 6, 1). C'est donc en l'an 5 ou peut-être même 6 ou 7 avant l'ère chrétienne que doit se placer la naissance de Notre-Seigneur.

Quant au mois et au jour, qu'il nous suffise de rappeler que la date du 25 décembre n'est pas dérivée d'une tradition historique remontant aux origines. Durant les quatre premiers siècles, les écrivains ecclésiastiques ne sont pas d'accord; diverses dates sont indiquées, par exemple le 20 mai. C'est à Rome que, dès 336, la fête de Noël au 25 décembre apparaît pour la première fois formellement attestée; d'Occident elle a passé en Orient à partir du dernier quart du IV^e siècle. L'origine de cette date du 25 décembre reste discutée; la plupart inclinent à y voir une réaction voulue du christianisme contre l'influence d'une fête païenne; à la célèbre fête du soleil, au solstice d'hiver, *Natalis Invicti* (jour où le soleil commençait à croître), on voulut opposer la naissance de Celui qui est la lumière véritable du monde (2).

(1) La preuve en a été très bien faite par SCHUERER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3^e éd., (1901), I, p. 415-417 et est devenue classique : elle se fonde sur les nombreux textes de Josèphe consacrés à Hérode le Grand, spécialement *Ant.* XVII, 8, 1; 9, 3.

(2) Sur tous ces points, cf. D. BERNARD BOTTE, O. S. B., *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie, Étude historique*, Louvain, 1932.

2. *Durée du ministère public de Jésus.*

La vie publique de Jésus est inaugurée par son baptême au Jourdain : les indications précises de saint Jean (I, 19, 29, 35, 43; II, 1, 12, 13) jointes à celles des Synoptiques (*Mt.* III, 13-IV, 13; *Mc.* I, 9-15; *Lc.* III, 1-IV, 15) permettent de conclure que ce baptême eut lieu au moins trois mois avant la première Pâque du ministère de Jésus (*Jean*, II, 13); on reconstruit ainsi les événements : baptême de Jésus; 40 jours au désert; retour auprès de Jean Baptiste (*J.* I, 19-39); noces de Cana sept jours après le premier témoignage de Jean; court séjour à Capharnaüm (*J.* II, 12); première Pâque de la vie publique (*J.* II, 13) : ces événements additionnés l'un à l'autre peuvent donner environ 90 jours. Inauguré par le baptême, 3 mois environ avant une Pâque, le ministère de Jésus se termine à une fête de Pâque.

Combien de temps a duré ce ministère? A lire les Synoptiques, impossible de le préciser. Seul le quatrième évangile peut ici servir de guide. Or, il mentionne au moins trois Pâques dans le ministère de Jésus : la première, celle de l'expulsion des vendeurs du temple et de la visite de Nicodème (*J.* II, 13-III, 21); puis celle qui suivit de près la multiplication des pains et qui n'est qu'indiquée en passant (*J.* VI, 4); enfin celle de la passion et de la mort. Le ministère public de Jésus a donc duré au moins deux ans et trois mois. Faut-il voir une Pâque supplémentaire dans la fête anonyme, mentionnée par Jean, V, 1? Plusieurs exégètes le croient et aboutissent ainsi au calcul de trois ans et trois mois; même si la fête de V, 1 n'est pas une Pâque — ce qui semble plus vraisemblable, — la durée de trois ans et trois mois reste défendable et est défendue pour d'autres motifs encore.

Entre ces deux théories (2 ans et 3 mois; 3 ans et 3 mois) il n'est pas possible de choisir avec certitude. Toutes deux se recommandent d'indices plausibles et sont également impuissantes à écarter le système rival par un argument décisif. Impossible de s'appuyer ici sur la « tradition »; les Pères anténicéens, à cause du texte de *Luc*, IV, 19, « *praedicare annum Domini acceptum* », mal interprété, sont en général favorables à une seule année de ministère; ce n'est que peu à peu qu'une analyse plus approfondie du texte de Jean fit abandonner cette ancienne opinion (défendue encore, même aujourd'hui, par quelques rares exégètes catholiques).

C'est à la lumière de ces deux dates possibles (2 ans et 3 mois ou 3 ans et 3 mois) qu'il faut considérer les dates du début et de la fin du ministère de Notre-Seigneur.

3. Baptême de Jésus et début de sa vie publique.

Saint Luc en a fixé la date précise (III, 1) : la 15^e année du règne de Tibère César. A ce moment, d'après son témoignage, Jésus avait environ 30 ans (III, 23). Cette indication, si simple en apparence, rencontre, dans l'application, deux questions préliminaires : 1^o Faut-il compter les années de Tibère à partir du moment où il succéda à Auguste, mort le 19 août 14, ou à partir du moment où, à la demande d'Auguste devenu vieux, il fut déclaré par le sénat « *Collega Imperii* » et obtint le commandement suprême sur les provinces et les armées qui y étaient établies, c'est-à-dire en janvier 12 ? (1); 2^o Comment faut-il compter les années de Tibère : comme années pleines commençant à l'anniversaire de l'avènement, ou bien, comme ce fut souvent le cas chez les Orientaux, à partir du début de l'année civile, la première année du règne étant censée aller de l'avènement jusqu'au début de l'année civile et pouvant ne compter que quelques mois, voire même quelques jours, la 2^e année commençant avec le début de l'année civile qui suit l'avènement (2) ?

De là divers systèmes. Combinés de diverses façons, ces systèmes aboutissent à fixer la mort de Jésus à 3 dates principales : l'an 29, l'an 30 ou l'an 33. A titre d'exemples, exposons ici trois théories récentes.

1^o D'après le P. Lagrange (*Commentaire de saint Luc*, 1921, p. 100) et les recherches de Cichorius (*Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1923, p. 16), il faut compter les années de Tibère à partir de la mort d'Auguste, mais en les rattachant au début de l'année civile d'après la chronologie syrienne, c'est-à-dire au 1^{er} octobre : la première année de Tibère irait donc du 19 août 14 au 30 septembre 14; la 2^e commencerait le 1^{er} octobre 14; la 15^e irait du 1^{er} octobre 27 au 30 septembre 28. C'est durant cette 15^e année, oct. 27-oct. 28, que Jésus aurait été baptisé, 3 mois environ avant la Pâque de l'an 28 (30 mars), donc en décembre 27. Le P. Lagrange choisissant l'année 30 comme date de la mort de Jésus (cf. infra), le ministère public du Sauveur a d'après lui duré 2 ans et 3 mois. C'est ce système qui nous semble présenter

(1) Dans cet exposé de simple vulgarisation, nous évitons à dessein toute discussion technique; nous ne ferons donc pas la critique de cette façon de compter qui part de l'an 12; disons seulement que ce n'est là qu'une *hypothèse*, plausible sans doute, mais ne s'appuyant pas sur des indices certains.

(2) Ici aussi nous avons affaire à une *hypothèse*; fondée sur de sérieuses *véraisemblances*, elle est loin de s'imposer.

les probabilités les plus solides et offrir le moins de difficultés.

2^o Le P. Prat (*Recherches de Sciences religieuses*, 1912, p. 82) pense aussi que le ministère de Jésus a duré 2 ans et quelques mois; il compte la 15^e année de Tibère à partir du moment où il fut associé au trône en janvier 12; la 15^e année serait donc l'an 26; baptisé fin 26 ou début 27, Jésus serait mort durant les fêtes de Pâque de l'an 29. Le P. Prat insiste sur les témoignages patristiques très anciens qui favorisent cette date : nombreux sont en effet les Pères de l'Église, (notamment quatre témoins anténicéens, Tertullien, Lactance, saint Hippolyte et l'auteur des *Acta Pilati*) qui placent la mort de Notre-Seigneur sous le consulat des deux « Gemini » (L. Rubellius Geminus et C. Rufius Geminus, *consuls en 29*). Il est incontestable que, du point de vue de la « tradition ancienne », l'an 29 l'emporte sur les autres dates ; mais, comme nous le dirons ci-dessous, les calculs astronomiques les plus récents semblent exclure cette date : en 29, ni le 14 nisan, ni le 15 nisan ne furent un vendredi : or le jour de la mort de Jésus fut très certainement un vendredi; dès lors l'an 29 ne semble pas possible.

3^o Mgr Ladeuze (*Rev. hist. eccl.* 1904, p. 893) se prononce pour l'année 33. La 15^e année de Tibère, calculée depuis la mort d'Auguste et de façon absolue, va du 19 août 28 au 18 août 29. Si on compte 3 ans et quelques mois de ministère (Mgr Ladeuze semble préférer 4 ans et quelques mois) on placera un peu avant août 29 les débuts du ministère de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus quelques mois plus tard, la première Pâque en l'an 30, la dernière en l'an 33.

Comme nous l'avons dit, la date de la naissance de Jésus antérieure à Pâque de l'an 4 avant l'ère chrétienne (donc en 5, 6 ou 7 avant l'ère chrétienne) peut être considérée comme certaine. On voit dès lors comment les divers systèmes s'accordent avec le texte de Luc, III, 23 (Jesus erat... *quasi annorum triginta*); fin 26 ou début 27 (Prat) Jésus avait au moins dépassé 30 ans; fin 27 ou début 28 (Lagrange) il avait dépassé 31 ans : dates qui s'harmonisent parfaitement avec l'indication de Luc; fin 29 ou début 30 (Ladeuze et chronologie adoptée pour l'année sainte) il avait dépassé 33 ans.

4. Mort de Jésus.

Deux points sont certains : Jésus est mort un vendredi (la veille du sabbat : cf. *Mc.* XV, 42 et XVI, 1; *Mt.* XXVII, 62 et XXVIII, 1; *Lc.* XXIII, 56 et XXIV, 1; *J.* XIX, 31) et ce vendredi était un 14 ou

un 15 nisan (affirmations explicites des Synoptiques et de Jean sur la Pâque juive : *Mt.* XXVI, 2, 17, 19; *Mc.* XIV, 1, 12, 14, 16; *Lc.* XXII, 1, 7-13, 15; *J.* XIII, 1; XVIII, 28; XIX, 14, 31).

On sait le fameux problème que pose la comparaison de Jean et des Synoptiques quant à la date de la mort de Jésus : d'après Jean, la mort de Jésus semble avoir eu lieu le 14 nisan après-midi, au moment où l'agneau pascal était immolé et quelques heures avant le repas légal de la manducation de l'agneau par les Juifs; d'après les Synoptiques le 15 nisan, au lendemain du repas pascal (pris la veille au soir). Sans nous arrêter ici à la question très complexe de la conciliation de ces données, contentons-nous de rappeler qu'historiquement seul le 14 nisan est possible; le 15, jour de grande fête et de repos très strict, est incompatible avec les faits tels que nous les voyons se dérouler depuis l'arrestation jusqu'à la mort : procédure judiciaire du Sanhédrin contre Jésus; allées et venues à travers la ville; Simon de Cyrène revenant des champs; ensevelissement, etc. : autant de « travaux » interdits par le repos sabbatique. Tout, au contraire, dans le texte aussi bien des Synoptiques que de saint Jean, indique que le repos obligatoire a commencé immédiatement après la mort de Jésus, le soir même, comme le déclare formellement saint Jean.

Du reste, les calculs astronomiques viennent ici corroborer les données évangéliques et contribuent nettement à préciser la solution. D'après les calculs de M. J. K. Fotheringham (*Journal of Philology*, XXIX, 1903, p. 100-118; *Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, LXX, 1910, p. 527-531; *Journal of theological Studies*, XII 1911, p. 120-127) et de Karl Schoch (*Biblica*, 1928, p. 48-77 rectifiant une opinion antérieure exprimée en 1926 dans *Biblica*, p. 296), entre l'an 28 et l'an 34 (les deux extrêmes possibles pour la date de la mort de Jésus) le 15 nisan ne tomba un vendredi qu'une seule fois, à savoir en l'an 34 (date trop tardive et difficilement conciliable avec *Luc*, III, 23 : Jésus dans ce cas serait mort à l'âge de 37 ou 38 ans et aurait eu, lors de son baptême, 34 ou 35 ans au moins); en revanche le 14 nisan tomba un vendredi deux fois, à savoir en l'an 30 et en l'an 33 : en l'an 30, le 14 nisan fut le vendredi 7 avril; en l'an 33 le vendredi 3 avril. C'est donc désormais entre ces deux dates que se circonscrit la controverse.

Aucune des deux ne s'impose de façon définitive; dans l'état actuel des choses, la date de l'an 30 garde l'avantage principal de s'adapter mieux à l'âge de Jésus, tel qu'il est fixé par *Luc*, III, 23 (environ 30 ans au début du ministère) et peut-être aussi de s'harmoniser plus faci-

lement avec la chronologie des temps apostoliques, telle qu'elle se dégage des Actes des Apôtres et des recherches récentes : de la Pentecôte au Concile de Jérusalem (49), dix-neuf ans d'intervalle semblent préférables à seize; en outre la date de l'an 30 peut, comme nous l'avons montré, se concilier parfaitement avec les autres indications chronologiques des livres sacrés (p. ex. *Luc*, III, 1). Toutefois elle est loin d'être certaine et l'année 33 tout particulièrement garde une sérieuse probabilité et satisfait, elle aussi, aux données évangéliques (1). Elle s'imposait donc en ce moment au choix du Saint-Père. En cette année 33, le 14 nisan, jour de la Pâque juive, fut le 3 avril; aussi est-ce à la veille du jour anniversaire, 2 avril 1933, que le pape a fixé le début de l'Année Sainte.

Il ne nous appartient pas de mettre en relief l'extrême opportunité spirituelle d'une célébration sanctifiante du jubilé de la Rédemption : le Saint-Père nous indique les deux efficacités principales qu'il prévoit : donner aux peuples l'appui et la consolation dont ils « ont si particulièrement besoin au milieu de si grandes tribulations »; opposer la salutaire influence du mystère de la Rédemption à « un tel oubli de l'éternité », à « un tel paganisme qui a envahi la vie » moderne.

J. LEVIE, S. I.